



RCS : ORLEANS
Code greffe : 4502

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

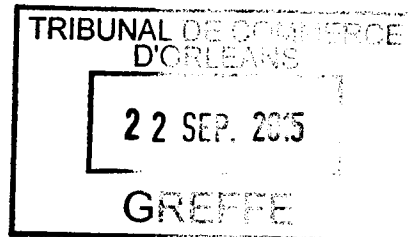
Le greffier du tribunal de commerce de ORLEANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1971 B 00008
Numéro SIREN : 087 180 089
Nom ou dénomination : SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX
COMPTES DU VAL DE LOIRE

Ce dépôt a été enregistré le 22/09/2015 sous le numéro de dépôt 5529





R 5529

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

MICHEL CREUZOT
SA au capital de 336 000 €
19, rue de la Bosserie
45500 GIEN
RCS ORLEANS B 837 050 772

S.E.C.V.A.L.
SARL au capital de 50 000 €
8, rue Claude Lewy
45073 ORLEANS CEDEX
RCS ORLEANS B 087 180 089



MICHEL CREUZOT

SA au capital de 336 000 €
19, rue de la Bosserie
45500 GIEN
RCS ORLEANS B 837 050 772

S.E.C.V.A.L.

SARL au capital de 50 000 €
8, rue Claude Lewy
45073 ORLEANS CEDEX
RCS ORLEANS B 087 180 089

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

A l'associée,

Par décision unanime des associés de la SARL SECVAL et des actionnaires de la SA MICHEL CREUZOT et en application des articles L 236-10 et L 225-147 du Code de Commerce, j'ai été désigné en qualité de Commissaire aux apports en date du 22 juin 2015 à l'effet d'apprécier l'apport d'actif que se propose de faire la SA MICHEL CREUZOT à la SARL S.E.C.V.A.L.

L'actif apporté a été arrêté dans un projet de contrat d'apport partiel d'actif qui m'a été transmis le 07 septembre 2015.

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée et d'apprécier les avantages particuliers stipulés.

A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon la doctrine de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission : cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas



surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des parts à émettre par la société bénéficiaire des apports, d'autre part, à apprécier les avantages particuliers stipulés.

I. –Présentation de l'opération et description

L'apport dont il est question concerne la totalité des éléments incorporels et corporels, tant actifs que passifs de l'activité « Commissariat aux comptes, audit légal et contractuel »

L'opération s'analyse en une opération de restructuration interne au groupe.

La valeur nette de l'apport a été arrêtée à 230 000 € se décomposant en

- Eléments incorporels	13 800.00 euros
- Eléments corporels	4 741.61 euros
- Créances clients	281 204.09 euros
- Autres créances	7 206.16 euros
- Disponibilités	16 642.41 euros

Valeurs d'actif	323 594.27 euros
- Dettes sociales	18 324.64 euros
- Dettes fiscales	75 269.63 euros

Valeurs de passif	93 594.27 euros

Soit un actif net apporté de 230 000 euros.

II.- Diligences et appréciations de la valeur des apports

L'ensemble des éléments actifs et passifs sont apportés à leur valeur comptable, tels qu'ils figurent aux comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2014.

Ces derniers ont été régulièrement approuvés par l'Assemblée Générale et certifiés sans réserve par le Commissaire aux comptes.

J'ai également examiné les comptes sur la période de début 2014 - 2015 pour m'assurer du bon déroulement des opérations et détecter d'éventuelles omissions.

L'ensemble m'a été justifié et traduit la régularité de la comptabilité.

Je n'ai pas relevé au cours de mes contrôles d'anomalies risquant de remettre en cause la réalité et la valeur des biens qui sont apportés.

En rémunération de son apport, la SA MICHEL CREUZOT recevra 23 000 parts de 10 euros de valeur nominale de la SARL S.E.C.V.A.L. créées à titre d'augmentation de capital.



III. - Conclusion

Sur la base de mes travaux, je suis d'avis que la valeur des apports s'élevant à 230 000 € n'est pas surévaluée.

L'opération ne confère par ailleurs aucun avantage particulier.

Fait à Châteauneuf sur Loire, le 16 septembre 2015

Le Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Orléans

Dominique BILLEREAU

